

Séance du mercredi 27 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mil dix-sept, le 27 septembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGÉAIS.

Présents : Madame Patricia BOURGÉAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS,
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Sandrine CARRE
Monsieur Stéphane COLLIN Madame Nadine GRANDJEAN

Monsieur Xavier Marcolin a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon
Madame Emilie Pinard à donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean
Madame Coralie Chauvette absente.
Monsieur Olivier Lefauchaux absent.

Monsieur Stéphane Collin est nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2017.
Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.
Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2017.

Syndicat de gestion de la fourrière animale :

Demande d'avis au sujet de l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et des communautés du Loiret. **Délibération.**

Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL)

Demande de modification des statuts :

L'article 1 : pour l'intégration des communautés de communes et de l'Agglo d'Orléans.

L'article 2 : pour détailler précisément les compétences liées à GEMAPI. **Délibération.**

Convention d'entretien voirie communautaire : Délibération.

Voierie communautaire : convention de prestations de service. Délibération.

Travaux : Point sur les travaux en cours.

SICTOM : Informations.

Décorations de fin d'année.

Fêtes et cérémonies :

- Octobre rose
- Rencontre/Expo artistique
- 11 novembre / Repas des anciens

Réunions à planifier sur fin 2017.

Elections sénatoriales : informations.

Divers : Courriers reçus :
Informations diverses.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2017.
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.
- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.
Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.
- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2017.
Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Syndicat de gestion de la fourrière animale :

Demande d'avis au sujet de l'adhésion de nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et des communautés du Loiret. **Délibération.**

- Le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret a accepté, lors de son comité en date du 4 juillet 2017, l'adhésion des communes de Montereau et Saint-Germain-des-Près, suite à leur demande.

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et Saint-Germain-des-Près au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL)

Demande de modification des statuts :

L'article 1 : pour l'intégration des communautés de communes et de l'Agglo d'Orléans.

L'article 2 : pour détailler précisément les compétences liées à GEMAPI. **Délibération.**

- En concertation avec les services de la DDT et le Conseil départemental du Loiret, les statuts du Syndicat ont fait l'objet d'une nouvelle modification portant sur

l'article 1, dans lequel il est nécessaire d'intégrer, pour le 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes et Orléans Métropole, intervenant en représentation substitution aux communes adhérentes et, sur l'article 2, en détaillant plus précisément les compétences liées à la GEMAPI et, en y intégrant des missions hors GEMAPI portant principalement sur l'entretien des réseaux et exutoires de drainage ayant un diamètre supérieur à 600 mm.

Les nouveaux statuts ont été validés à l'unanimité par les délégués présents lors du dernier comité syndical en date du 27 juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les modifications apportés aux articles 1 et 2 des statuts du syndicat.

Convention d'entretien voirie communautaire : Délibération.

La communauté de communes des Loges nous propose une convention concernant l'entretien des voiries communautaires. Cette convention liste les différentes opérations pouvant être effectuées sur les voiries communautaires et leurs tarifs. La commune aura donc la possibilité, suivant ses besoins et sa trésorerie, de souscrire à ces services.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le maire, à signer cette convention.

Voierie communautaire : convention de prestations de service. Délibération.

Dans le cadre de la convention « voirie communautaires » de la communauté de communes, une opération pour l'arasement des talus et curage des fossés a été lancée pour 2017.

Sigloy s'est inscrit pour l'opération d'arasement des talus. Il en résulte un coût de 575 € pour cette opération sur l'ensemble de nos voies communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier l'opération d'arasement des talus à la CCL pour un montant de 575 €.

Pays Sologne Val Sud : abandon de la compétence scot. Délibération

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2016,

Vu le Shéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) publié le 30 mars 2016,
Vu la création des nouvelles Communautés de Communes des Terres du Val de Loire pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Loire Beauce en date du jeudi 9 février 2017,
Vu la délibération de la Communauté de Communes des Loges pour rejoindre le SCoT porté par le syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du lundi 13 mars 2017,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sully pour rejoindre le Scot porté par le syndicat mixte porté par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire en date du mardi 14 mars 2017,
Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (en remplacement du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire) en date du 21 avril 2017,
Vu l'arrêté préfectoral de création du PETR Loire Beauce (en remplacement du Pays Loire Beauce) en date du 12 mai 2017,
Vu l'article L5211-17 et L5211-20 du CGCT sur la modification des statuts d'un syndicat mixte,
Vu la délibération n° 17-08 en date du 5 juillet du Pays Sologne Val Sud portant sur l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du SCoT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'abandon de la compétence « élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale SCoT » par le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud.

Travaux : Point sur les travaux en cours.

- La réalisation d'une rehausse grillagée sur l'entourage du tennis, cotée city-stade, est planifiée, pour éviter que les ballons utilisés sur le city-stade « atterrissent » sur le terrain de tennis.

La société ISI ELEC nous fournira les poteaux pour fixer le grillage.

- Boulangerie : les travaux pour la mise aux normes « handicap » devraient être réalisés courant novembre.

- Ecole : des stores extérieurs sont hors d'usage, principalement ceux de la salle de motricité. Leur remplacement est à étudier rapidement.

SICTOM : Madame Prian-Thomas présente un compte-rendu des dernières réunions. Un compte-rendu écrit sera fait pour le prochain conseil.

Décorations de fin d'année.

La majorité des membres du conseil municipal souhaitant renouveler les décorations « aériennes » comme les 3 dernières années. Un renouvellement de contrat sera demandé à la société ISI ELEC.

Fêtes et cérémonies :

- Octobre rose : vendredi 13 octobre à 18 h. La manifestation aura lieu en bord de Loire si le temps le permet. Sinon à la salle des fêtes.

La ZUMBA TEAM se joindra à nous pour animer cette soirée qui se terminera par un lâcher de lanternes chinoises.

- Rencontre/Expo artistique : elle n'aura pas lieu cette année, étant donné la charge des différentes manifestations sur 2017.

- 11 novembre / Repas des anciens : le conseil municipal a fixé le menu du repas des anciens sur les propositions de l'auberge de Sigloy.

Réunions à planifier sur fin 2017.

Elections sénatoriales : informations.

Divers :

Courriers reçus :

- Département : inscription du projet de sécurisation de la RD11 au niveau du camping de La Maltournée conjointement avec la mairie de Châteauneuf-sur-Loire dans le cadre du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire.

- DDT du Loiret : destruction de renards dans les digues du Val d'Orléans.

- Safer du centre : déclarations d'intension d'aliéner relatives aux territoire.

- AMF : enquêtes sur les rythmes scolaires.

Informations diverses

- Elections politiques : délégation du conseiller municipal délégué arrivant à terme le 12 septembre.

- Monsieur Thouvignon souligne un problème de trafic routier sur la levée : vitesse excessives et demande s'il est possible d'installer des ralentisseurs.

Madame le maire informe le conseil municipal que la DDT a été sollicité pour conseiller la municipalité sur la signalisation à mettre en place pour réduire la vitesse d'une part et interdire les véhicules non autorisés.

A noter qu'il est préférable d'attendre la fin des travaux de renforcement des digues pour la mise en place d'une signalisation adaptée.

La séance est levée à 22 h 45